

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son programme de législature



2021-2026



Programme de législature



2021
2026

L'équilibre en mouvement



De gauche à droite :
Pascal Besson (Secrétaire municipal), Jean Cavalli, Sylvie Pittet Blanchette, Christian Maeder (Syndic),
Pascale Manzini, Germain Schaffner, Danièle Petoud, Jean-Louis Radice



L'équilibre en mouvement

Comme lors des trois précédentes législatures, la Municipalité a élaboré un programme afin de fixer le cadre global de ses intentions et objectifs pour les cinq prochaines années. Il est décliné sur quatre axes, comprenant dix-huit objectifs et quarante-sept actions à mettre en œuvre.

Au cours de cette législature, la Municipalité entend principalement veiller au bien-être de sa population et de son administration, tout en apportant une attention particulière à ce qui touche au climat, à la mobilité et à l'ouverture sur l'extérieur.

Ce programme représente un engagement public à l'égard du Conseil communal et de la population, même s'il ne découle d'aucune base légale et n'est pas contraignant. Il ne préjuge pas de la totalité des décisions à venir, des circonstances et éléments inconnus à ce jour pouvant conduire, cas échéant, à des changements.

Lors de l'élaboration de son programme, qui s'inscrit dans la continuité avec la poursuite de plusieurs projets en cours, la Municipalité a cherché un équilibre délicat entre ambitions et pragmatisme. En effet, sans trop vouloir se restreindre dans la formulation de ses objectifs, elle est cependant consciente que son action devra s'inscrire dans un cadre financier qui lui imposera certaines limites.

Christian Maeder, Syndic



ESPRIT DE LEGISLATURE

Bien-être de la population et du personnel communal, climat, mobilité et ouverture sur l'extérieur sont au cœur de notre programme

4 axes
18 objectifs
✓ **47 actions**



AXE N° 1

Privilégier la vie sociale

OBJECTIF N° 1

Favoriser la rencontre de la population

- ✓ Promouvoir des manifestations populaires destinées à toutes et tous.
- ✓ Mettre en place des espaces éphémères.
- ✓ Développer des espaces multifonctions.
- ✓ Soutenir la vie dans les quartiers.



AXE N° 1

Privilégier la vie sociale

OBJECTIF N° 2

Répondre aux besoins de conciliation famille-travail

- ✓ Augmenter les places en accueil de jour.
- ✓ Favoriser les échanges entre l'école et la Ville.
- ✓ Faciliter l'aménagement du temps de travail au sein de l'administration.



AXE N° 1

Privilégier la vie sociale

OBJECTIF N° 3

Harmoniser la communication

- ✓ Assurer une communication efficiente entre la population et son administration.



AXE N° 1

Privilégier la vie sociale

OBJECTIF N° 4

Encourager l'aide au logement et l'accès aux loyers abordables

- ✓ Augmenter le parc d'appartements subventionnés.
- ✓ Favoriser l'implantation de logements à loyers maîtrisés.



AXE N° 1

Privilégier la vie sociale

OBJECTIF N° 5

Intégrer les différentes populations

- ✓ Favoriser les projets avec, par et pour les jeunes.
- ✓ Soutenir des actions en faveur des aînés.
- ✓ Poursuivre la politique d'intégration des personnes étrangères.
- ✓ Intégrer la population estudiantine.



AXE N° 2

Répondre aux enjeux liés à la mobilité



OBJECTIF N° 1

Développer une culture de la mobilité douce

- ✓ Favoriser le transfert modal.
- ✓ Approcher les propriétaires pour décroiser les axes de mobilité.
- ✓ Développer des voies piétonnières sécurisées.



AXE N° 2

Répondre aux enjeux liés à la mobilité



OBJECTIF N° 2

Repenser l'aménagement de certaines voiries

- ✓ Réviser la politique de stationnement sur le domaine public.
- ✓ Compléter le réseau des bandes et pistes cyclables.
- ✓ Améliorer la sécurité des bandes cyclables.



AXE N° 2

Répondre aux enjeux liés à la mobilité



OBJECTIF N° 3

Poursuivre la réalisation de la voie verte

- ✓ Terminer la liaison entre le ch. du Stand et celui des Vignes.
- ✓ Réaliser la voie verte entre Renges et Le Laviau à St-Sulpice.



AXE N° 2

Répondre aux enjeux liés à la mobilité



OBJECTIF N° 4

Optimiser la desserte des transports publics

- ✓ Aménager les voiries de la ligne tl 33.
- ✓ Relier le nord et le sud de la Ville par des transports à la demande.



AXE N° 3

Préserver l'équilibre ville-nature



OBJECTIF N° 1

**Sauvegarder et développer
les espaces verts en ville et à
la campagne**

- ✓ Diminuer les îlots de chaleur.
- ✓ Arboriser les axes routiers.
- ✓ Promouvoir et étendre la canopée.
- ✓ Garantir une forêt d'accueil.



AXE N° 3

Préserver l'équilibre ville-nature



OBJECTIF N° 2

**Intégrer les propriétaires
dans les actions en faveur
de la nature**

- ✓ Inciter les propriétaires à plus de biodiversité.



AXE N° 3

Préserver l'équilibre ville-nature



OBJECTIF N° 3

Mettre en œuvre les actions du plan climat

- ✓ Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.
- ✓ Encourager les propriétaires dans l'assainissement du parc bâti.
- ✓ Favoriser les énergies renouvelables.



AXE N° 3

Préserver l'équilibre ville-nature



OBJECTIF N° 4

**Veiller à une densification
mesurée**

- ✓ Définir un ratio de surfaces vertes et perméables dans les projets de construction.



AXE N° 4

Promouvoir un cadre de vie harmonieux dans la Ville



OBJECTIF N° 1

Veiller au bien-être des habitants

- ✓ Lutter contre le bruit et les nuisances environnementales.
- ✓ Garantir la sécurité de la population.
- ✓ Améliorer la convivialité des espaces publics.
- ✓ Se doter d'une politique sportive.
- ✓ Prendre en compte le handicap dans l'espace public.



AXE N° 4

Promouvoir un cadre de vie harmonieux dans la Ville



OBJECTIF N° 2

Améliorer la collaboration avec différents acteurs

- ✓ Développer et conduire des projets participatifs.
- ✓ Renforcer la collaboration avec les propriétaires des zones de commerce.
- ✓ Intensifier les liens avec les Hautes Ecoles.



AXE N° 4

Promouvoir un cadre de vie harmonieux dans la Ville



OBJECTIF N° 3

Développer une politique culturelle en faveur de tous

- ✓ Soutenir une offre culturelle diversifiée et abordable.
- ✓ Favoriser l'émergence d'une nouvelle forme culturelle.



AXE N° 4

Promouvoir un cadre de vie harmonieux dans la Ville



OBJECTIF N° 4

Planifier et réaliser des constructions publiques

- ✓ Adapter les structures scolaires aux nouveaux besoins.
- ✓ Réaliser une structure polyvalente.



AXE N° 4

Promouvoir un cadre de vie harmonieux dans la Ville

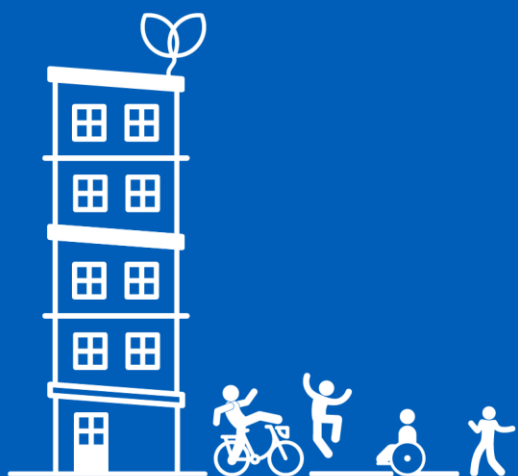


OBJECTIF N° 5

Favoriser une économie responsable

- ✓ Favoriser les entreprises locales.
- ✓ Promouvoir les circuits courts.





Administration communale
Case postale 133
1024 Ecublens VD
www.ecublens.ch

© Photos : Bernard Landon, SD Focus, Ville d'Ecublens,
Bernard Wenker, Alain Herzog (EPFL), Silvano Prada.